



Guéret, le 29 mars 2024

Madame la Rectrice de l'Académie de Limoges  
Monsieur l'Inspecteur d'Académie de la Creuse

Jeudi 21 mars 2024, Monsieur l'Inspecteur d'Académie de la Creuse a présenté aux organisations syndicales la situation critique du remplacement dans le département de la Creuse.

Malgré différentes solutions envisagées, certaines écoles doivent déjà procéder à des « regroupements pédagogiques » peut-être jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Ces réorganisations pèsent très lourd comme vous le savez sur l'organisation des écoles et le travail des enseignants : réorganisation des classes, redistribution des effectifs, révision des progressions, des adaptations pédagogiques, perturbation des élèves, sentiment de toujours devoir s'adapter à des situations provisoires, tension avec les parents d'élèves...

Plusieurs collègues nous avouent leur sentiment d'épuisement, leur frustration de ne pas pouvoir exercer leur métier et de faire de la garderie. Il faut bien comprendre que cette situation est un cercle vicieux et que de plus en plus de collègues pensent à lâcher à cause d'une surcharge de travail, d'un déséquilibre professionnel profond et d'une impossibilité de savoir si les choses vont finalement s'arranger...

Faute de solutions qui permettraient à ces collègues de ne pas être impactés et de ne pas souffrir d'un manque de remplaçants que nous ne cessons de dénoncer, nous vous demandons de trouver une solution pour véritablement prendre en compte la surcharge de travail occasionnée par cette situation, il en va des intérêts matériels et moraux de nos collègues.

**Nous vous demandons de mettre en place dès maintenant une indemnité pour chaque collègue contraint de devoir subir en cours d'année une réorganisation pédagogique de sa classe.**

L'engagement de nos collègues, leur professionnalisme ou leur dévouement mérite une compensation et tout travail mérite salaire.

Cette prime pourrait prendre la forme d'une indemnité quotidienne ou forfaitaire, nous estimons qu'un montant de 75 euros par jour serait un minimum et reviendrait à verser l'équivalent d'une unité de pacte pour un mois. Nous vous demandons enfin d'envisager une prime spécifique pour les directeurs fortement mobilisés dans ces situations.

Le remplacement de courte durée est pris en compte dans le second degré, il n'est plus possible qu'il ne le soit pas pour nos collègues Professeurs des écoles.

Nos collègues ont besoin de voir leurs conditions de travail et leur travail reconnus.

Nous restons à votre disposition pour échanger sur cette demande.

Pour le Se-UNSA de la Creuse

Pierre Gautret, Secrétaire Départemental